Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260225-DE0726-DE

Ville de Plomelin Ker Ploveiih melin Ploveiih

# DELIBERATION

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire le 17 février 2026, se sont réunis le 25 février 2026 à 20 heures 30 à la Mairie - salle du Conseil municipal - sous la Présidence de Dominique LE ROUX, Maire.

**Étaient présents :**
Dominique LE ROUX, Édith LE BORGNE, Jean BIGER, Marine GOURLAY, Germain GUICHAOUA, Benoît LAGOUTTE-LOISEL, Pierre PROVOST, Evelyne GUICHAOUA, Erlé DENOËL, Thierry LE FLOC'H, Josée LARVOL, Caroline PETIT, Stéphane SCHMITT, Jean-Jacques CARIOU, Jean-Pierre CANTON, Yvon TROADEC, Dominique LE GUICHAOUA, Diane GAYET, Linda KERBERENES, Arnaud PLATEL

**Absents ayant donné pouvoir :**

| | | |
|---|---|---|
| Sandrine EVEN | à | Édith LE BORGNE |
| Liliane BRUNET | à | Évelyne GUICHAOUA |
| Jérôme LECOMPTE | à | Germain GUICHAOUA |
| Laura LE GOFF | à | Jean BIGER |
| Florent PLOUZENNEC | à | Thierry LE FLOC'H |
| Catherine DANIELOU | à | Dominique LE ROUX |
| Caroline NERZIC | à | Erlé DENOËL |

**Nombre de conseillers :** - en exercice : 27
- présents : 20
- votants : 27

Secrétaire de séance : Germain GUICHAOUA

**DE0726 – Subvention au titre du dispositif Territoires Numériques Educatifs- Annexe G**

**Rapporteur : Benoît LAGOUTTE- LOISEL**

Vu la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, relative aux Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA), telle que modifiée par la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,
Vu la convention du 8 avril 2021 entre l'État, l'ADEME, l'Agence nationale de la recherche, la Caisse des dépôts et consignations, l'EPIC BpiFrance et la société anonyme BpiFrance relative au Programme d'investissements d'avenir – action « Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales »,
Vu la convention de financement entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le Département du Finistère dans le cadre de France 2030 « Territoires Numériques Educatifs » (TNE) en date du 21 août 2022,
Vu le règlement financier adopté par délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Finistère en date du 7 novembre 2022,
Considérant que la demande formulée par la commune au titre du projet « Un pas vers l'inclusion digitale pour les Classes flexibles, Ulis » a reçu un avis défavorable,

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260225-DE0726-DE

France 2030 dans son volet « numérique éducatif » se concentre sur le déploiement des « Territoires Numériques Educatifs ». Ce dispositif permet de mobiliser le numérique pour favoriser la réussite éducative des élèves en agissant sur quatre volets :

- Les équipements ;
- La mise à disposition des ressources numériques pour les enseignants et les élèves ;
- La formation des enseignants des 1er et 2nd degrés ;
- L'inclusion et la parentalité à travers l'accompagnement des familles.

Le Département du Finistère a déposé une candidature au titre de France 2030 et a été retenu par l'Etat pour être chef de file en ce qui concerne les projets des collectivités, en sus de sa compétence relative aux collèges. Il assurera ainsi le lien entre la Caisse des Dépôts et Consignations et les collectivités, notamment pour le reversement des subventions et la justification des dépenses réalisées.
Dans ce cadre, le Département a adopté un Règlement financier pour le dispositif Territoire Numérique Éducatif du Finistère qui précise les projets éligibles

La commune de Plomelin envisage de développer pour l'Ecole publique Lucie AUBRAC son équipement numérique, aussi, elle souhaite s'engager dans le dispositif et pouvoir ainsi bénéficier des subventions afférentes.
Le projet consiste en 2026 à acquérir de l'équipement informatique (16 tablettes et 18 PC portable) pour un coût de 14 200 € HT. Le montant de la subvention sollicité à ce titre s'élève à 9 940 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **S'ENGAGE** dans le dispositif « Territoires Numériques Educatifs » dont le chef de file est le Département du Finistère,
- **ACCEPTE**, en conséquence, de pouvoir bénéficier des subventions du fonds France 2030 par l'intermédiaire du Département et s'engage à respecter le règlement financier adopté par ce dernier et annexé à la présente délibération.
- **SOLLICITE** une subvention de 9 940 € au titre du dispositif Territoires Numériques Educatifs pour le projet de l'école primaire publique Lucie AUBRAC inscrit au Budget Primitif 2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile à la présente

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Plomelin, le 25 février 2026

Le Maire, Dominique LE ROUX




Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par transmission au contrôle de légalité et publication. Cet acte, s'il est contesté dans un délai de deux mois, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité municipale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes.